

19 avril 2021

Chers collègues Artisans,

Le ministre de l'Artisanat Alain Griset, avec lequel j'étais en visio-conférence, affirmait que 92% de l'économie de notre pays fonctionnait.

Pour ma part et pour votre Chambre de Métiers, ce sont les 8% qui nous préoccupent le plus. Listons en quelques-uns :

Les Métiers d'art en souffrance par manque d'événements où montrer leurs œuvres.

Les brasseurs à la peine depuis la fermeture des cafés.

Les couturières en manque de travail en raison de l'arrêt des manifestations festives.

Et plus choquant encore : la fermeture des salons des esthéticiennes,

La liste pourrait être plus longue...

De plus, pour la plupart de nos 37 000 entreprises artisanales du département, la situation n'est pas rose, entre: les demandes d'aides, les prêts à rembourser un jour ou l'autre, le couvre-feu et les mesures sanitaires qui ont un coût non négligeable.

Voilà pourquoi comme au premier jour de la crise sanitaire, votre Chambre de Métiers est totalement mobilisée et à votre service.

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

COVID 19 : Les principales aides aux entreprises

Retrouvez le tableau des aides destinées aux entreprises

- Fonds de solidarité
- Prêt Garanti par l'Etat
- Fonds l'Occal
- Plan de règlement des dettes fiscales

Le formulaire du fonds de solidarité du mois d'avril est disponible dès le mardi 20 avril sur votre compte personnel www.impôts.gouv.fr

Numérisation des TPE

L'aide de 500 € pour la numérisation des TPE est prolongée jusqu'au 30 juin 2021 et s'adresse à tous les secteurs d'activité

Pour bénéficier de cette aide, les entreprises devront justifier de l'engagement de dépenses entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Contact : s.mathieu@cma-herault.fr - 04 67 72 72 49

[Plus d'infos](#)

Formations distance

En cette période de crise sanitaire où les déplacements peuvent être compliqués, la CMA34 vous propose de suivre, à distance, une sélection de formations en stratégie commerciale, webmarketing et gestion.

Il vous suffit de nous contacter pour vous inscrire puis nous vous transmettrons par email, avant le démarrage de la formation, un lien de connexion à un outil de visioconférence.

- Gérer votre e-réputation sur Internet : 21 avril
- [plus d'infos](#)

- Les règles juridiques sur le Web (CGV, mentions légales, RGPD) : 23 avril
- [plus d'infos](#)

- Se regrouper pour répondre à des appels d'offres : 26 avril
- [plus d'infos](#)

- Concevoir le cahier des charges de votre site Internet : 26 avril
- [plus d'infos](#)

- Les bases du référencement naturel d'un site Internet : 26 et 27 avril
- [plus d'infos](#)

- Effectuer ses déclarations sociales et fiscales en ligne et tenir sa comptabilité simplifiée : 26 avril
- [Plus d'infos](#)

- Travailler avec les acheteurs publics sans mise en concurrence (marchés de moins de 40K€) : 29 avril
- [Plus d'infos](#)

L'aide exceptionnelle pour l'embauche en contrat d'apprentissage

Il s'agit d'une aide pour accompagner financièrement les employeurs qui recrutent en contrats d'apprentissage.

Cette aide est versée pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat et **n'est pas cumulable avec l'aide à l'embauche d'un jeune.**

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide varie en fonction de l'âge de l'apprenti :

- **5000 €** pour un apprenti de moins de 18 ans
- **8 000 €** pour un apprenti majeur.

Pour quelles entreprises ?

Toutes les entreprises de moins de 250 salariés peuvent bénéficier de cette aide, sans condition.

[Plus d'infos](#)

Vous souhaitez recruter un apprenti ,

Nos services vous accompagnent dans la sélection des candidats et vous proposent des profils en adéquation avec vos besoins

N'attendez plus pour faire votre demande en complétant le **[formulaire](#)**



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

154 rue Bernard Giraudeau – CS 59999

4187 MONTPELLIER CEDEX 4

www.cma-herault.fr

